

---

## Tanzanie : des médias meilleurs – une Afrique en meilleure posture

Richard Gerster\*

---



*En Tanzanie, la liberté d'opinion et la diversité de la presse sont de précieuses conquêtes.*

L'ambassadeur suisse Adrian Schlöpfer a plaidé le 3 décembre 2008 dans la métropole de Tanzanie Dar-es-Salaam en faveur de « médias forts et indépendants », car ils constituent « un levier puissant dans la lutte contre la pauvreté et l'ignorance ». Cette allocution était prononcée à l'occasion du lancement d'un nouveau fonds pour les médias tanzaniens ; ce dernier a pour but de promouvoir un journalisme de qualité, en finançant des recherches, des offres de formation « sur mesure » et une assistance juridique en cas de conflit. La Suisse s'exprimait aussi au nom de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et des Pays-Bas qui en ont assuré ensemble le financement jusqu'en 2011. Le président du Parlement tanzanien, Samuel Sitta, était lui aussi présent lors du lancement. Dans son discours de bienvenue, il a cité les propos d'un journaliste : « Seule une presse africaine qui

considère la liberté de la presse comme une obligation, qui respecte les droits humains, la prospérité du peuple et son développement pourra surmonter le fossé et faire voguer l'Afrique vers la terre promise. Des médias meilleurs signifient une Afrique en meilleure posture. »

### **Le test décisif**

Le travail des médias dans un contexte qui change très vite comme c'est le cas en Tanzanie n'est pas sans risque, il faut l'admettre. Un observateur le compare même à un « terrain jonché de mines ». L'initiative a été précédée d'une controverse. Selon un article paru le 8 octobre 2008 dans l'hebdomadaire en swahili « MwanaHalisi », des leaders du parti gouvernemental de la révolution (en swahili : Chama Cha Mapinduzi, CCM) essayaient



*Elishi Lema, présidente du fonds des médias et éditrice.*

d'empêcher, à partir de 2010, un second mandat du président actuellement en fonction. Deux jours plus tard, le ministère de l'information a privé le journal du droit de publication pour une durée de trois mois. Il y aurait violation de la liberté de presse lorsque, sur la base de rumeurs, on tentait de semer la discorde. L'association des éditeurs a réagi à cette atteinte : ses médias ont annoncé une interdiction de publier étendue à toutes les déclarations du ministre de l'information. Entre-temps, MwanaHalisi paraît de nouveau. En dépit de cet épisode, de nombreux observateurs sont unanimes à penser que la volonté politique n'a encore jamais été aussi forte en Tanzanie quant à l'indépendance des médias. « Au début des années 1990, les médias étaient tout bonnement le porte-voix du gouvernement », se souvient le journaliste Hamis Mzee. « Aujourd'hui, grâce à la concurrence, il existe une multitude de médias, qu'ils soient imprimés ou électroniques. » La mosaïque médiatique tanzanienne se compose, selon Samuel Sitta, de 60 quotidiens, 45 radios et 27 canaux de télévision.

Les médias ont réussi leur test décisif au cours de plusieurs cas de corruption très sensibles, en s'affirmant comme le quatrième pouvoir – à côté du gouvernement, de la justice et du Parlement. Dans un premier temps, des informations ont circulé sur Internet concernant la corruption dans la banque de Tanzanie ; ces informations ont été reprises par l'opposition au Parlement puis par les médias (voir le texte à ce sujet et l'interview). Finalement, le président de la Banque centrale a été congédié et le Premier ministre ainsi que d'autres

ministres ont dû se retirer. Les médias ont joué un rôle majeur dans le fait que le scandale n'a pas été étouffé. Ils se sont accrochés et la colère populaire n'est pas retombée jusqu'à ce que les responsables démissionnent. Depuis l'élection du président Jakaya Kikwete en 2005, les transformations de la société tanzanienne se sont accélérées. Ce qu'en pense Hamis Mzee : « Aujourd'hui, dans le bus, les gens parlent ouvertement de la politique et du comportement de leurs leaders. » La population prend conscience de ses droits et réclame avec insistance des comptes de la part de l'élite politique. « Les médias ont joué un rôle prépondérant dans la dynamique de la société ; c'est grâce à eux aussi que les responsables n'ont pas pu prendre la poudre d'escampette », estime le militant des ONG Semkae Kilonzo, coordinateur du réseau privé forum « politique ».

### ***Aide budgétaire : le rôle clé des médias***

Depuis quelques années, la Suisse participe directement au financement du budget de l'Etat tanzanien au sein d'un groupe de 14 pays et organisations multilatérales. C'est « Mkukuta », la stratégie de lutte contre la pauvreté, qui sert de base. Avec un montant supérieur à 800 millions de francs suisses, dont 6,5 millions de francs en provenance de la Suisse, le groupe des donateurs complète ainsi les recettes de la Tanzanie durant l'exercice financier 2008/09. En contrepartie, le gouvernement a pris l'engagement d'atteindre des objectifs très concrets dans tous les domaines essentiels à la population, par exemple le système scolaire ou les soins de santé. Le



*Le gouvernement prépare chaque année depuis 2006 un dossier d'information pour les médias concernant l'aide budgétaire.*



gouvernement entretient à ce sujet un dialogue permanent avec les donateurs et leur rend des comptes. Lors de la conférence annuelle de 2008, le droit à l'information était également un thème important. En outre, lors de la conférence annuelle, le gouvernement et les donateurs ont pris l'habitude d'informer activement les médias à propos de l'aide budgétaire.

Le facteur décisif en termes d'efficacité, c'est toutefois le fait que la population et le Parlement réclament des comptes de la part du gouvernement à propos des services publics. Les médias sont un interface et jouent un rôle clé. Les conditions préalables sont le libre accès à l'information concernant l'activité de l'Etat et, par ailleurs, davantage de compréhension à l'endroit des médias car ils jouent le rôle de « chiens de garde » de la bonne gestion des affaires publiques et révèlent les abus. « Ce que nous voyons depuis 2005 est encourageant. Faire la lumière sur les cas de corruption et les conduire en tribunal sont le signe que le gouvernement assume sa responsabilité », remarque Elieshi Lema, présidente du fonds des médias et elle-même éditrice. Mais l'accès à l'information n'est toujours pas considéré comme un droit allant de soi. Semkae Kilonzo : « Souvent, nous n'obtenons de l'information que sur la base de nos relations personnelles. »

### **Les contributions stratégiques de la Suisse**

Si la Suisse s'est exprimée publiquement, également au nom des autres pays, lors du lancement du fonds des médias dont il était question plus haut, ce n'est pas un hasard. Parmi les donateurs internationaux, la Suisse joue un rôle important dans le développement du paysage médiatique tanzanien. En étant indépendant et pluriel, le paysage médiatique devrait donner une voix à tous les groupes de la population, – y compris aux pauvres – servir de plateforme aux requêtes publiques et de caisse de résonance afin de prévenir les abus. C'est dans ce sens que la Suisse a placé stratégiquement ses contributions financières modestes, de manière à ce que l'effet déployé soit le plus large possible.

La Suisse a accordé d'une part au conseil des médias de Tanzanie un financement de transition, afin de lui permettre de faire le travail nécessaire pour introduire une législation sur les médias adaptée à notre époque. Le conseil des médias, créé en 1997, a notamment pour tâche de s'investir en faveur de l'amélioration du droit des médias. La loi en vigueur concernant la presse est désuète ; elle n'est pas en accord avec les principes du libre accès à l'information et du droit à la liberté d'expression tels qu'ils figurent dans la



*La jeunesse a besoin d'une bonne information pour trouver ses repères dans la société.*

Constitution tanzanienne ; elle n'est pas non plus en accord avec les droits humains auxquels la Tanzanie a adhéré. Un premier projet du gouvernement en vue de nouvelles bases légales a soulevé une tempête de consternation. Le libre accès à l'information aurait été l'exception et non pas la règle. Le conseil des médias a pris la tête d'une large coalition de la société civile et des médias afin de soumettre au gouvernement des propositions répondant aux standards internationaux. Au terme d'une large consultation, des propositions très élaborées ont été soumises au gouvernement. Un projet fondé sur ces dernières devrait être présenté prochainement au Parlement.

D'autre part, la Suisse s'est investie avec succès en faveur de la création du fonds des médias cité plus haut. Dans le cadre d'un sondage, 98 pour cent des journalistes interrogés avaient signalé le besoin de se perfectionner. Le journalisme d'investi-

gation professionnel répond au nouveau contexte d'une société libre car il ne se contente pas des déclarations du gouvernement mais cherche à connaître la vérité et fait intervenir des opinions diverses. Auparavant, l'accès à l'information était considéré par les gens au pouvoir comme un geste d'amabilité facultatif ; aujourd'hui, il est défini comme un droit humain dans les documents officiels. « La vérité ne suffit toutefois pas à elle seule à combattre les abus de pouvoir. Nous avons besoin aussi du pouvoir du peuple », dit-on dans le milieu des médias. Cette nouvelle diversité médiatique a fait naître la soif de davantage de transparence. Quand les médias indépendants demandent des comptes à la politique, ceci complète très directement la portée des contributions beaucoup plus importantes que la Suisse alloue au budget de l'Etat tanzanien. Ceci est utile aussi bien aux contribuables tanzaniens qu'aux contribuables suisses.



*La radio est un média populaire, même dans les régions rurales.*

---

\* L'auteur, Richard Gerster, est économiste et travaille comme consultant indépendant et publiciste ([www.gersterconsulting.ch](http://www.gersterconsulting.ch)). Cet article fait partie d'une série mandatée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et consacrée à l'aide budgétaire sous différents aspects. Les articles reflètent l'opinion personnelle de l'auteur.